

## **Décision n°2024-114 relative au RDP ECR Symposium - prix d'excellence scientifique**

**Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,**

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

*Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination dans les fonctions du président de l'Ecole normale supérieure de Lyon - M. Emmanuel Trizac,*

*Vu l'article 3-2 de la délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'ENS de Lyon approuvée par délibération I.3 en date du 21 mai 2024,*

### **Décide**

#### **Article 1. Remise de prix d'excellence scientifique**

Dans le cadre de l'évènement « *Trilateral Early Career Researchers (ECRs) meeting* » organisé par le laboratoire Reproduction et développement des plantes (RDP) de l'ENS de Lyon qui a eu lieu le 5 et 6 septembre 2024, deux (2) prix d'excellence scientifique (*scientific excellence grant*) d'une valeur de trois cent cinquante euros (350€) chacun seront remis à deux lauréats, en complément des trois (3) *poster prizes* et des trois (3) *talk prizes*.

#### **Article 2. Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur dès sa signature.

### Article 3. Exécution

La Directrice générale des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 26 septembre 2024

Le Président de l'ENS de Lyon,

Emmanuel Trizac



Emmanuel TRIZAC  
Président  
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Original :

Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2024 »